



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



**Édition Chronologique n° 48 du 21 juin 2024**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

**INSTRUCTION N° 084/ARM/DGA/DIE/DGA ESSAIS PROPULSEURS**

relative aux missions et à l'organisation de la Direction Générale de l'Armement Essais propulseurs (DGA Essais propulseurs).

Du 18 juin 2024

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :**

*Direction de l'ingénierie et de l'expertise ; Direction Générale de l'Armement Essais propulseurs.*

**INSTRUCTION N° 084/ARM/DGA/DIE/DGA ESSAIS PROPULSEURS relative aux missions et à l'organisation de la Direction Générale de l'Armement Essais propulseurs (DGA Essais propulseurs).**

*Du 18 juin 2024*

**NOR A R M A 2 4 0 1 1 4 8 J**

*Référence(s) :*

Décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié, fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 21).

Arrêté du 9 août 2012 modifié fixant les modalités particulières d'organisation de la prévention des risques professionnels au ministère de la défense (JO n° 201 du 30 août 2012, texte n° 24).

Arrêté du 23 février 2024 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 47 du 25 février 2024, texte n° 21).

- [Instruction N° 01D22002943/ARM/DGA/DT du 26 janvier 2022 fixant l'organisation et la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière de prévention et de protection contre l'incendie à la direction générale de l'armement.](#)

*Texte(s) abrogé(s) :*

- [Instruction du 26 novembre 2023 relative aux missions et à l'organisation de la Direction Générale de l'Armement Essais propulseurs \(DGA Essais propulseurs\).](#)

*Classement dans l'édition méthodique :*

BOEM [700.2.5.2.](#)

*Référence de publication :*

---

## SOMMAIRE

### DESTINATAIRES.

1. OBJET DU DOCUMENT.
2. MISSIONS ET CHAMP D'APPLICATION.
3. DIRECTION.
4. SOUS-DIRECTION MOYENS D'ESSAIS.
5. SOUS-DIRECTION MÉTHODES ET PLANIFICATION.
6. SOUS-DIRECTION PRESTATIONS ET EXPERTISE.
7. SOUS-DIRECTION GESTION ET FONCTIONNEMENT.
8. SOUS-DIRECTION MAÎTRISE DES RISQUES ET QUALITÉ.
9. LE DÉPARTEMENT CONTRÔLE DE GESTION.
10. DISPOSITIONS DIVERSES.

### DESTINATAIRES

- Monsieur le délégué général pour l'armement
- Monsieur le directeur général adjoint de la direction générale de l'armement
- Monsieur l'adjoint anticipation stratégique au délégué général pour l'armement
- Monsieur l'adjoint forces au délégué général pour l'armement
- Monsieur l'adjoint dissuasion au délégué général pour l'armement
- Madame l'adjointe espace au délégué général pour l'armement
- Monsieur l'adjoint au numérique et cyber au délégué général pour l'armement
- Monsieur le chef de l'inspection de l'armement
- Monsieur le directeur des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique
- Monsieur le directeur de la préparation de l'avenir et de la programmation
- Monsieur le directeur de l'industrie de défense
- Monsieur le directeur international de la coopération et de l'export
- Madame la directrice de l'ingénierie et de l'expertise
- Madame la directrice des ressources humaines
- Monsieur le chef du service de la transformation et de la performance

- Madame la cheffe du service de la sécurité de défense et des systèmes d'information
- Madame la cheffe du département central d'information et de communication
- Monsieur le directeur de l'agence de l'innovation de défense
- Madame la cheffe du service des activités nucléaires et de dissuasion
- Monsieur le chef de cabinet du délégué général pour l'armement

## **1. OBJET DU DOCUMENT.**

La présente instruction précise les missions et l'organisation de la direction générale de l'armement essais propulseurs (DGA EP), organisme extérieur placé sous l'autorité directe de la direction de l'ingénierie et de l'expertise (DIE).

## **2. MISSIONS ET CHAMP D'APPLICATION.**

Les missions de DGA Essais propulseurs sont :

- d'apporter une expertise technique au profit de la maîtrise d'œuvre étatique du système de défense en :
  - contribuant à la maîtrise technique des programmes d'armement ;
  - mettant en œuvre ses capacités d'ingénierie des systèmes de systèmes.
- d'apporter la capacité à réaliser des essais pour :
  - développer et maintenir notre niveau d'expertise ;
  - réduire les risques programmes ;
  - soutenir la base industrielle et technologique de défense (BITD) dans une logique de souveraineté.
- de contribuer à la capacité d'anticipation stratégique technologique et industrielle.

Ces missions s'exercent au profit :

- des unités de management de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique (DOMN) ;
- de la direction internationale de la coopération et de l'export (DICE) ;
- de la direction de l'industrie de défense (DID) ;
- de l'agence de l'innovation de défense (AID) ;
- des structures de soutien du matériel des armées ;
- des besoins de défense et de sécurité nationale ou alliés.

DGA EP exerce son expertise technique :

- en matière de turbomachines militaires ou commerciales, de chambres de combustion, de systèmes carburant et d'entrées d'air moteur ;
- dans les domaines de la performance, de l'opérabilité, des conditions extrêmes (en particulier le givrage) et de la sécurité des vols (dont les investigations après incident ou accident) ;
- sur tout le cycle de vie : du développement jusqu'à la certification et qualification, puis pendant le suivi en service ;
- basée sur des compétences éprouvées dans le domaine de la conception et la réalisation d'essais ;
- avec des moyens d'essais uniques en Europe, et des moyens d'exploitation des données des enregistreurs de vol.

Ces missions concourent directement à la performance opérationnelle de la DGA.

DGA Essais propulseurs comprend :

- la sous-direction moyens d'essais (SDME) ;
- la sous-direction méthodes et planification (SDMP) ;
- la sous-direction prestations et expertise (SDPE) ;

- la sous-direction gestion et fonctionnement (SDGF) ;
- la sous-direction maîtrise des risques et qualité (SDMRQ) ;
- le département contrôle de gestion (DCG).

DGA Essais propulseurs est soutenu par les entités de la DGA ou du ministère des armées, chacune dans son domaine de compétence. Ce soutien est défini au travers de textes particuliers.

### **3. DIRECTION.**

Le directeur de DGA Essais propulseurs est responsable, devant le directeur de l'ingénierie et de l'expertise, de la conduite des activités et de l'organisation de DGA EP. Il veille à ce que les moyens soient utilisés au mieux pour l'exercice de ces missions.

Il est responsable devant le directeur de l'ingénierie et de l'expertise de la tenue des objectifs qui lui ont été fixés par celui-ci.

Le directeur de DGA Essais propulseurs assure également les responsabilités de chef de l'emprise de Saclay conformément aux dispositions relatives à l'arrêté du 9 août 2012 de deuxième référence.

Il s'appuie sur les antennes locales présentes sur le site de DGA EP des directions et services de la DGA et des opérateurs ministériels de soutien.

Le directeur de DGA Essais propulseurs est compétent pour organiser sa suppléance, par décision, pour les actes de gestion courante et de routine.

Il peut disposer d'un adjoint. Dans ce cas, l'adjoint au directeur l'assiste dans l'exercice de ses fonctions, notamment dans les domaines liés à l'organisation et au fonctionnement du site ainsi que dans les relations avec les collectivités locales.

L'officier de la sécurité de défense et des systèmes d'information (OSSSI) assiste et conseille le directeur de DGA Essais propulseurs dans l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité des systèmes d'information. Il est directement rattaché au directeur de DGA EP.

Le directeur dispose également d'un chargé de prévention des risques professionnels (CPRP).

L'officier de sécurité (OS), responsable de la sécurité et de la protection de DGA EP, rattaché organiquement au service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (SSDI) assiste et conseille le directeur de DGA EP dans ses responsabilités en matière de sécurité de défense et rend compte directement au directeur de DGA EP.

Le directeur peut également disposer de chargés de mission.

### **4. SOUS-DIRECTION MOYENS D'ESSAIS.**

La sous-direction moyens d'essais (SDME) est responsable de la réalisation des projets techniques de DGA Essais propulseurs et notamment :

- de la maîtrise du maintien en condition opérationnelle des installations techniques ;
- du pilotage des projets d'investissement et d'adaptation des installations techniques ;
- de l'optimisation de l'emploi des ressources nécessaires à ces prestations et de la coordination technique de l'ensemble de ces activités.

La sous-direction moyens d'essais comprend :

- la division installations techniques (DIT), structurée en trois départements : le département installations d'essais (IE), le département ensembles tournants (ET), le département support opérationnel (SO) ainsi que deux cellules : la cellule méthodes (CM) et la cellule contrats (CC) ;
- la division ingénierie électrique et mécanique (DIEM), structurée en quatre départements : le département bureau d'études mécaniques (BEM), le département électricité aéronautique et industrielle (EAI), le département études électriques (2E) et le département contrôle commande (CC) ;
- la division exploitation moyens d'essais (DExM) ;
- la division mesures et informatique (DMI) structurée en quatre départements : département mesures bancs (B), département instrumentation et métrologie d'essais (IME), département ingénierie optique et électronique (IOE) et département des systèmes d'information (SI).

Le sous-directeur moyens d'essais dispose d'un adjoint et de responsables plateformes qui lui sont directement rattachés.

Ce sous-directeur représente le centre dans le réseau des sous-directeurs techniques.

### **5. SOUS-DIRECTION MÉTHODES ET PLANIFICATION.**

La sous-direction méthodes et planification (SDMP) est responsable :

- du déploiement d'outils et méthodes de gestion de projet pour :
  - améliorer la maîtrise technique des installations du centre ;
  - tenir les objectifs de coûts, de délais et de performances.
- de l'intégration au sein des équipes projet de spécialistes afin d'assurer la maîtrise financière des projets et de contribuer au pilotage des projets complexes et majeurs ;
- de l'animation de la planification et de la préparation des arbitrages pour maximiser la disponibilité des installations pour les essais ;
- de la promotion et mise en œuvre de la démarche d'ingénierie système ;
- du développement de l'innovation ;
- de la capitalisation des connaissances.

Elle pilote également la démarche *Lean* liée aux activités de DGA Essais propulseurs.

La sous-direction méthodes et planification comprend :

- le département méthodes management projet (MMP) ;
- le département ordonnancement, planification, sécurité (OPS).

## **6. SOUS-DIRECTION PRESTATIONS ET EXPERTISE.**

La sous-direction prestations et expertise (SDPE) gère toutes les demandes de prestations d'essais, d'expertises techniques ou d'investigation et analyses pour l'ensemble des clients de DGA Essais propulseurs. Elle est en outre chargée de l'élaboration de la stratégie pour répondre aux futurs besoins clients. Elle coordonne également les activités à l'international ou en coopération.

Dans ce cadre, elle est en charge :

- de superviser la relation clients depuis la prospection jusqu'à l'analyse des retours de satisfaction clients ;
- de piloter les prestations techniques d'expertise (dont les investigations et analyses suite à incidents ou accidents aériens) et d'essai incluant la conception puis la réalisation en optimisant l'emploi des ressources nécessaires ;
- d'animer la construction des feuilles de route capacitaires et veiller à l'adéquation des compétences afin d'anticiper les besoins futurs.

La SDPE comprend :

- la division évaluation des systèmes aéropropulsifs (DESA), structurée en trois départements : le département essais et expertises (EX), le département architecture capacitaire (AC), le département examens et analyses (EA) ;
- la division architecture propulsion aérobie (DAPRA).

Le sous-directeur prestations et expertise dispose :

- d'un adjoint gestion des prestations qui synthétise les éléments financiers de la sous-direction et coordonne l'utilisation des outils ;
- d'un adjoint opérations qui assure le pilotage de l'activité d'expertise et d'essais, et gère les priorités opérationnelles pour le compte du sous-directeur prestations et expertise ;
- de managers d'affaires.

Il est le représentant du centre dans le réseau des sous-directeurs affaires.

## **7. SOUS-DIRECTION GESTION ET FONCTIONNEMENT.**

La sous-direction gestion et fonctionnement est l'interlocuteur des organismes en charge du soutien de DGA Essais propulseurs. À ce titre, elle :

- assure l'interface avec le service d'infrastructure de la défense (SID) en veillant à la bonne prise en compte des besoins du centre concernant son parc immobilier ;
- participe à l'élaboration du budget d'investissement et élabore le budget de fonctionnement ; assure également le suivi de l'exécution de ces budgets ;

- assure l'interface avec les services du ministère des armées pour les domaines achats et exécution financière ;
- assure le soutien général au profit du site de Saclay ;
- réalise ou fait réaliser l'ensemble des tâches nécessaires à la gestion logistique des biens (recensement, établissement et réalisation d'un plan d'inventaire annuel, élaboration de tous les actes de gestion tout au long du cycle de vie d'un bien) ;
- assure les fonctions de magasinage, recette et expédition ;
- réalise ou fait réaliser l'ensemble des tâches nécessaires à la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques incendie et explosimétrie du site.

La sous-direction SDGF comprend :

- le département logistique (LOG) ;
- le département soutien général et infrastructures (SGI) ;
- le département sécurité incendie (SEC).

## **8. SOUS-DIRECTION MAÎTRISE DES RISQUES ET QUALITÉ.**

La sous-direction maîtrise des risques et qualité (SDMRQ) :

- conduit les actions d'animation locale du système de management qualité de la DGA ;
- anime les domaines de performance qui sous-tendent les différentes activités de DGA Essais propulseurs, ainsi que la démarche de contrôle interne de DGA Essais propulseurs ;
- s'assure de la mise en application des réglementations de santé, sécurité au travail (SST) applicables à DGA Essais propulseurs ;
- conduit les actions de mise en place et d'entretien des systèmes de management santé sécurité au travail et environnement (ISO 14001) de DGA Essais propulseurs ;
- veille à la mise en application des réglementations techniques et environnementales applicables à DGA Essais propulseurs ;
- informe et conseille la direction et les entités dans les différents domaines réglementaires relevant de sa compétence ;
- évalue dans les projets, la prise en compte par les responsables projet des risques à caractères industriels dans les domaines de sa compétence ;
- délivre les autorisations « bon pour essais » (procédure interne) et les déclarations de mise en service des équipements sous pression – ESP – (réglementation code de l'environnement) ;
- pilote le suivi et la réalisation de l'ensemble des contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO) de DGA Essais propulseurs, en liaison avec le CPRP ;
- pilote l'ensemble des dispositions relatives à la protection du risque amiante du site ;
- assure la coordination générale de sécurité des opérations concernées sur le site de Saclay.

La sous-direction maîtrise des risques et qualité contribue à l'amélioration continue du système de management de la qualité (SMQ) par le suivi des actions préventives et correctives et le pilotage du programme local des audits internes.

La sous-direction maîtrise des risques et qualité comprend :

- le département « santé et sécurité au travail » (SST) ;
- le département « maîtrise des risques industriels » (MRI).

Sont également nommés et rattachés sur le plan opérationnel au directeur de DGA Essais propulseurs, mais organiquement placés sous la responsabilité du sous-directeur maîtrise des risques et qualité :

- un responsable qualité interne (RQI) qui assure les rôles de correspondant qualité interne et coordonnateur du contrôle interne ;
- un chargé de protection de l'environnement (CPE) ;
- un chargé de prévention des risques professionnels (CPRP).

## **9. LE DÉPARTEMENT CONTRÔLE DE GESTION.**

Le département contrôle de gestion (DCG) est :

- responsable des outils de pilotage et de performance (tableaux de bord, dialogue de gestion, pointage) ;
- élabore et assure le suivi du budget économique de DGA Essais propulseurs ;
- conduit, à la demande du directeur, des études économiques ;
- conseille et assiste les entités de DGA Essais propulseurs dans son domaine.

De plus, il participe aux travaux de préparation de la démarche d'orientation (DOr) et à l'élaboration du plan à moyen terme (PMT).

## **10. DISPOSITIONS DIVERSES.**

L'instruction du 26 novembre 2023 relative aux missions et à l'organisation de la Direction Générale de l'Armement Essais propulseurs (DGA Essais propulseurs) est abrogée.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe de l'armement,  
directeur de la Direction Générale de l'Armement Essais propulseurs,*

André SALLAT.